

<u>COMMENT S'INSCRIRE EN LIGNE AU PERMIS</u> <u>DE CONDUIRE</u>

Connexion sur le site <u>https://ants.gouv.fr</u>

Si vous disposez d'un compte : se connecter avec votre<u>identifiant</u> et votre <u>mot de passe</u> dans le cas contraire <u>créer un compte</u>

Suivre **<u>méthodiquement</u>** les étapes ci-dessous en ayant au préalablement rassemblé les pièces exigées.

<u>Pièces exigées</u> : justificatif d'identité (en cours de validité)-justificatif de domicile (facture moins de 3 mois)-journée défense et citoyenneté (17 à 25 ans)--document médical et document d'invalidation (référence 44) ou d'annulation (référence 7) une photo d'identité numérique.

1	MOTIF DE LA DEMANDE	Inscription au permis nécessitant le passage d'un examen pratique ou demande suite à invalidation Cocher catégorie de permis demandée Indiquer si premier permis ou extension (ajout de catégorie) Renseigner votre demande en respectant le motif de votre demande
2	ÉTAT CIVIL	Compléter rigoureusement votre état civil (tous les prénoms) et en conformité avec votre pièce d'identité Insérer les tirets si noms composés un état civil incomplet risque de conduire au rejet de votre demande
3	ADRESSE ET CONTACT	Renseigner votre adresse complète : rue et numéro Indiquer dans tous les cas une adresse mail et un numéro de mobile afin d'être contacté pour le suivi de votre demande
4	PHOTO/ SIGNATURE	Privilégier la photo numérique et renseigner le code dans la rubrique concernée. (disponible dans un photomaton agrée) une photo qui ne serait pas aux normes entrerait un rejet de votre demande
5	PIÈCES JUSTIFICATIVES	Joindre les pièces justificatives exigées à <u>l'endroit</u> approprié : 1-pièce d'identité, 2-justificatif de domicile et ajouter pièces supplémentaires dans le menu déroulant : attestation d'hébergement, JDC par exemple (dans la limite de 5 documents)
6	RÉCAPITULATIF DE LA DEMANDE	Reprenez l'ensemble des informations renseignées dans votre demande et relisez celles-ci attentivement. Aucune modification ne pourra être apportée une fois la validation effectuée.
7	VALIDER VOTRE DEMANDE	Une fois, votre demande instruite et validée par les services de l'ANTS, vous serez détenteur d'un numéro d'identification <u>NEPH</u> <u>vous permettant</u> de passer les épreuves du permis de conduire.